



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.711

Notification  
aux Gouvernements des États contractants de la  
Convention relative à la délivrance de certains extraits d'actes  
de l'état civil destinés à l'étranger (no 1),  
signée à Paris le 27 septembre 1956

---

Succession de la Macédoine

Le 15 avril 1994, l'Ex-République yougoslave de Macédoine a déposé auprès du Conseil fédéral suisse une déclaration de succession pour la Convention.

L'Ex-République yougoslave de Macédoine est devenue partie à la Convention le 8 septembre 1991, jour de son indépendance.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire de la Convention.

Berne, le 26 avril 1994

